



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉTUDE EXPLORATOIRE

Date de la demande :

SECTION 1
INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Introduction

La présente constitue le **FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉTUDE EXPLORATOIRE**.

Une *étude exploratoire* est réalisée conformément aux obligations d'Hydro-Québec TransÉnergie (ci-après appelée « Hydro-Québec ») en vertu des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* et fournit une estimation paramétrique d'un seul scénario de raccordement de centrale. Le coût de raccordement est basé sur les informations et les hypothèses de base disponibles lors de la réalisation de cette étude. L'*étude exploratoire* permet au client d'obtenir un ordre de grandeur concernant la faisabilité du raccordement de son projet de centrale. Les ajouts au réseau de transport principal et autres coûts liés notamment à des enjeux de stabilité sont généralement exclus de l'*étude exploratoire* et étudiés dans le cadre d'une *étude d'intégration* seulement.

Les résultats contenus au rapport de cette étude ne doivent en aucun cas être interprétés comme un scénario final d'intégration. Ces résultats ne constituent pas un engagement de la part d'Hydro-Québec quant à la précision ou à l'exactitude des informations contenues dans ce rapport.

Prendre note que le délai de réalisation des travaux de raccordement estimé dans l'*étude exploratoire* démarre à partir du moment où une *Convention d'avant-projet* ou une *Entente de raccordement*, selon le cas, est signée. Le client doit donc ajouter à ce délai, celui attribuable à la réalisation d'une *étude d'intégration* qui sera nécessaire lors du dépôt d'une demande officielle d'intégration (compter plus ou moins 6 mois à compter de la signature de la *Convention d'étude d'intégration*).

Une demande d'*étude exploratoire* ne constitue pas une demande d'intégration s'inscrivant dans la séquence des demandes d'études d'impact (ou « queueing ») telle qu'affichée sur le site [OASIS d'Hydro-Québec TransÉnergie](#).

Les informations qui doivent être fournies par le client ainsi que le type de résultats qui sont transmis par Hydro-Québec suite à cette étude sont décrits dans les pages suivantes.

Toute demande doit être acheminée par courrier électronique à l'adresse suivante teproducteursprives@hydro.qc.ca.

L'original de la demande accompagné d'un chèque au montant de 5 000 \$ **plus les taxes applicables**, au nom d'Hydro-Québec, doit être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Chef Commercialisation des services de transport
Direction Commercialisation et affaires réglementaires
Hydro-Québec TransÉnergie
175, boul. René-Lévesque Ouest
Complexe Desjardins, C.P. 10 000
Tour de l'est, 19^e étage
Montréal (Québec) H5B 1H7

Selon les *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*, le délai de réalisation de cette étude, dans la mesure du possible, est de six (6) semaines.

1.2 Contenu du rapport d'étude

Le rapport d'étude émis par Hydro-Québec suite à une *étude exploratoire* comporte notamment les informations suivantes :

- Niveau de tension et type de raccordement du projet;
- Identification du poste récepteur;
- Estimé paramétrique du coût des travaux de raccordement, excluant les installations du client ;
- Délai de réalisation des travaux de raccordement sur le réseau d'Hydro-Québec.

Le rapport d'*étude exploratoire* ne remplace pas l'*étude d'intégration* et demeure donc un scénario de raccordement préliminaire. La solution de raccordement, les coûts et délais de réalisation sont déterminés lors de l'*étude d'intégration*.

1.3 Personne désignée aux fins de communication avec Hydro-Québec TransÉnergie

Nom :

Titre :

Adresse complète :

Téléphone :

Courrier électronique :

SECTION 2

INFORMATIONS SUR LE PROJET

2.1 Nom du projet :

2.2 Localisation du projet :

Fournir une carte ou une série de cartes en format PDF y indiquant la localisation du projet, la délimitation du site et les coordonnées géoréférencées du poste de départ (ou poste de sectionnement) de la centrale.

2.3 Point de livraison de la production

Veillez préciser le point de livraison de l'électricité produite par la centrale (ou parc éolien) selon les options suivantes :

- L'électricité produite par la centrale (ou parc éolien) sera livrée sur le réseau aux fins d'alimentation de la charge locale d'Hydro-Québec :

Oui Non Autoproduction¹

- Si vous avez répondu « Non » à la question précédente, veuillez préciser si le projet faisant l'objet de l'étude est associé :

- à une demande de service de transport point à point en cours :

- No OASIS de la demande « T » :

- à une demande de service de transport à venir :

Si votre demande est associée à une demande de service de transport à venir, veuillez joindre une carte en format PDF indiquant le/les point(s) de livraison souhaités pour l'électricité produite par la centrale, avec la répartition des MW le cas échéant.

- Autre option ou commentaires concernant le point de livraison de la production :

¹ La production d'électricité de la centrale (ou du parc éolien) sera entièrement consommée en amont du point de raccordement du réseau d'Hydro-Québec aux fins d'alimentation de charges industrielles du client ou celles d'un tiers situé à proximité.

2.4 Date de mise sous tension initiale visée² :

2.5 Caractéristiques des équipements de production proposés

- Type de production (hydraulique, thermique, éolienne ...) :
- Puissance installée (MW) :
- Nombre de groupes turbo-alternateurs (ou d'éoliennes) :
 - Type (synchrone, asynchrone, DFIG, convertisseurs) :
 - Nom du manufacturier :
 - Numéro de modèle :
 - Puissance nominale en MW de chacun :
 - Facteur de puissance :
- Hydro-Québec se réserve le droit d'exiger du client toute autre information complémentaire qu'elle jugera pertinente à son analyse.

Les équipements de production utilisés doivent respecter les normes et exigences techniques pour le raccordement au réseau disponibles sur le site internet http://www.hydroquebec.com/transenergie/fr/commerce/producteurs_prives.html.

2.6 Autres

Le client est invité à transmettre toute autre information qu'il juge pertinente à sa demande. Nous vous invitons à consulter l'annexe A du document intitulé [*Exigences techniques du transporteur relatives au raccordement des centrales électriques au réseau d'Hydro-Québec*](#) si la centrale est prévue être raccordée au réseau de transport ou le document [*Exigences relatives au raccordement de la production décentralisée au réseau de distribution moyenne tension d'Hydro-Québec*](#) si la centrale est prévue être raccordée au réseau de distribution. Ces documents sont disponibles sur le site internet inscrit ci-dessus.

² La date de mise sous tension initiale visée est la date à laquelle le promoteur souhaite voir le poste de départ énergisé dans le but de synchroniser le premier alternateur au réseau. Pour ce faire, tous les travaux doivent être complétés tant du côté d'Hydro-Québec que du côté du promoteur. Si Hydro-Québec n'est pas en mesure de rencontrer la date demandée compte tenu des travaux à réaliser, la date la plus hâtive sera indiquée dans le rapport d'étude.